



# Bulletin Municipal de Plémet

N° 3 janvier 2009

Editorial

L'année 2008 aura été une année pleine d'émotions dans l'histoire de Plémet. Les élections de mars qui amènent un changement d'équipe, le décès du Dr Piton et la mutation de M. Gaubert, Secrétaire Général qui nous quitte pour la région du Cotentin. Fin 2008 : c'est l'arrêt du projet du P.L.U., quatre années de concertation et une procédure qui devrait prendre fin avant l'été ; c'est la signalétique des rues qui s'achève ; c'est le Haut Débit qui arrive ; et c'est aussi le Collège Louis Guilloux qui fait peau neuve avec sa rénovation et la création d'une nouvelle section. Plémet se structure comme ville !

Notre équipe s'affirme par un nouveau style et une nouvelle méthode de travail ; pour plus d'efficacité une réflexion est portée sur l'organisation des services de la Mairie.

Notre engagement pour notre commune intègre la situation économique, sociale et environnementale. Nous voulons mettre Plémet à l'heure du développement durable. Cela se traduira dans le prochain budget avec 3 orientations principales :

- Economies d'énergies par des investissements et lutte contre le gaspillage ;
- Qualité de vie en direction des enfants, services aux ménages, secteur associatif, personnes âgées ;
- Développement Urbain avec le logement, le commerce et zone d'activité.

Comme vous le pressentez, nous avons du travail !

**Mme Le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent une bonne et heureuse Année 2009.**



Maquettes réalisées par Monsieur Jean Louët

Le château de Bodiffé



L'ancienne mairie



L'église

## Sommaire

Editorial	P.1
Réalisations et travaux en cours	P.2
SIASIA et l'eau / Quizz	P.4
Conseils municipaux	P.5
Informations	P.8
Etat civil / Bienvenue	P.13
Plémet au XVème siècle	P.14
Les festivités - votre agenda	P.16





## Réalisations et travaux en cours

### ■ Programme Voirie 2008

Voté en Janvier, sa réalisation a débuté fin août par la Rocade au Bos Josselin et s'est poursuivie en septembre sur les voies communales de Fahelleau, de Launay à Rénoret, de La Brousse Penhard et de Trémeuleuc, ainsi que des travaux sur le parking de la Caserne des Pompiers. La Commission des Routes s'est réunie le 17 décembre pour la réception des travaux. Reste la modification de l'Impasse des Grenils, travaux qui interviendront début 2009. Nous avons obtenu une subvention de 9 173 €uros pour la réalisation de ces travaux par le Conseil Général. Les travaux effectués à la Caserne des Pompiers seront remboursés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

### ■ Programme Voirie 2009

La commission voirie s'est réunie le 3 Octobre en présence de M. BROUDIC de la DDE pour visiter les chemins d'exploitation et étudier les solutions à mettre en œuvre pour leur remise en état. Sur la journée, nous avons parcourus une grande partie des chemins répartis sur l'ensemble de la commune. Une étude estimative du coût de remise en état sera réalisée par M. BROUDIC, sur des portions de 100 mètres et en fonction du type de travaux à réaliser. La commission proposera au conseil municipal de réserver 25 à 30 % du budget voirie pour les années à venir et ce dès 2009 pour la réhabilitation des chemins d'exploitation.

La commission va étudier, courant décembre, les voies à programmer pour 2009.

### ■ Effacement des réseaux

Réalisés en partie avant l'été et terminés en septembre, ils ont été réceptionnés par la commission des routes le 20 novembre en présence de M. RENAULT du S.D.E. et de l'entreprise T.P. Ouest. L'effacement du réseau électrique, la pose de l'éclairage public, ainsi que la remise en état des chaussées ont été réalisés en respectant le cahier des charges. Pour l'effacement du réseau téléphonique et la mise en œuvre des nouveaux branchements, plusieurs observations ont été notées et signalées au service en charge du suivi des travaux de France Télécom afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du réseau et la disparition des gênes aux abonnés.

### ■ Réhabilitation du Pont de Choiseul (suite et fin)

Après plusieurs études, le choix de la commission commune entre La Ferrière et Plémet, réunie le 16 septembre, s'est porté sur la réhabilitation à l'identique de l'ouvrage : reconstruction de la pile affaissée avec rejointoiement et repose des dalots. Les travaux ont été réalisés en Octobre. Une subvention a été demandée auprès du Conseil Général. Le solde de la facture sera réparti entre les deux communes au prorata du nombre d'habitants.

### ■ Eclairage Public à l'entrée de la Zone du Ridor

Les travaux nécessaires à l'éclairage de l'entrée de la Zone du Ridor ont été réalisés début décembre. Ceux-ci permettront une meilleure visibilité de l'accès tant de la Zone d'Activité que du restaurant et contribueront ainsi à diminuer le risque d'accident.

Parallèlement, la signalétique de la zone a été repositionnée et complétée.

### ■ Elagage en bordure des voies communales, chemins ruraux, chemins d'exploitation.

Les propriétaires ou fermiers exploitants sont invités à procéder à l'élagage des talus bordants les voies communales, les chemins ruraux ou les chemins d'exploitation pour le 31 janvier 2009. Passé ce délai, la commune missionnera une entreprise privée pour l'exécution de ces travaux qui seront facturés aux propriétaires (les branchages empêchent l'entretien des voies et gênent la circulation). Il est rappelé aux riverains qu'il est de leur responsabilité de déboucher les buses devant leur propriété ou terrain.

### ■ Signalétique des rues

La pose des panneaux signalétiques des rues est achevée. Pour les personnes concernées par ce changement, il vous appartient d'effectuer les modifications sur vos pièces d'identité.

Attention: carte grise et assurance doivent avoir la même adresse, sous peine d'amende.

### ■ RN 164

Mme Le Maire accompagnée de Mme la Sénatrice Jacqueline Chevé et du Président de la CIDERAL, Guy LeHelloco, ont été reçus par Mr le Préfet le 17 décembre. Une action collective avec les autres communes et toute la population est envisagée début Février.





## Le Haut Débit sur Plémet

Suite à l'adoption par le Conseil Général des Côtes d'Armor de son Schéma Départemental de Télécommunication à Haut Débit, des travaux ont été réalisés sur la commune. Il s'agit d'une canalisation pour la pose d'un fourreau tritube permettant le passage de la fibre optique.

Suite aux différentes démarches émanant de la mairie ainsi que du Président de la Cidéral et du Député, le Président du Conseil Général nous a indiqué dans ses courriers du 16 octobre et du 5 novembre que la couverture en Haut Débit à 2Mb/s sera effective sur l'ensemble du territoire communal à compter de juillet 2009. La solution retenue pour la couverture de la zone d'ombre située sur le secteur du Vaublanc est la mise en place d'un sous-répartiteur de type NRA ZO. En effet, le Conseil Général a signé une convention avec France Télécom début Novembre pour l'étude et la mise en place de 14 sous-répartiteurs sur le territoire départemental. L'étude des zones éligibles sera rendue courant janvier, la mise en œuvre pourrait intervenir courant 2009 ; propos réitérés lors de la réunion du Pays le 1<sup>er</sup> décembre dernier par le Vice-Président du Conseil Général en charge du Haut Débit.

## Economie d'énergie.

Nous avons annoncé un intérêt pour l'environnement et donc pour une économie d'énergie. Il y a eu des rencontres internationales sur le réchauffement de la planète, il y a eu aussi le Grenelle de l'Environnement... Il faut nécessairement des actes concrets. On ne peut pas se passer de chauffage ; on ne peut pas se passer de carburant. On peut mieux faire dans ce domaine. Il faut donc, pour progresser, s'attaquer au superflus et surtout éviter le gaspillage.

Nous allons travailler pour abaisser les consommations dans les bâtiments communaux.

Nous nous occupons aussi de l'éclairage. Il faut savoir qu'en 2007 la commune payait 56 841 € à l'EDF, que 23 741 € étaient consacrés à l'éclairage public et qu'il faut prévoir une augmentation de 7 ou 8 % en 2008. Nous allons donc dans ce domaine faire des efforts :

- Nous supprimerons totalement ou temporairement certains éclairages tout en créant là où c'est indispensable.
- Nous pourrions agir sur le temps d'éclairage.
- Nous allons aussi réfléchir à l'éclairage de Noël, très gros consommateur d'électricité. Nous aurons à programmer dans nos budgets des achats de guirlandes à basse consommation, et peut-être, avec des petits panneaux solaires. Un bilan encore provisoire, laisse apparaître un retour très rapide sur investissement.
- Une action simple a d'ores et déjà été réalisée en mai-

rie. L'existant : 33 ampoules de 100 W (= 3 300 W) éclairaient le sas et l'escalier principal. Nous avons arrêté une ampoule sur 2. Nous avons remplacé les ampoules restantes de l'escalier par des ampoules basse consommation qui éclairent autant. La nouvelle consommation est de 1 060 W. Nous attendrons d'avoir « consommé » toutes les anciennes ampoules avant de mettre entièrement en basse consommation. Si nous utilisons alors les 33 ampoules, nous aurons 600 W. Ces actions diminueront nos consommations tout en gardant le même confort.

## Eaux Pluviales et Eaux Usées

Les canalisations d'Eaux Pluviales qui vont aux ruisseaux et les canalisations d'Eaux Usées qui vont à la station d'épuration sont souvent incomplètes ou mêlées dans le bourg.

Nous avons à répondre aux lois sur l'environnement et aux lois sur la qualité de l'eau. D'autre part, il est nécessaire qu'il y ait moins d'eaux pluviales à arriver à la station d'épuration (2 à 3 fois trop, entraînant un coût supplémentaire).

Nous allons donc entreprendre, à partir de 2009, des travaux importants pour remettre ces canalisations en état. Nous commencerons par le plus urgent.

Rue Neuve : des caves sont inondées à chaque forte pluie ; une seule canalisation d'eau usée est présente dans cette partie de rue, elle ne peut évacuer toute l'eau. Nous allons faire installer un collecteur d'eaux pluviales auquel les riverains devront se brancher.

Rue de la Liberté : à chaque forte pluie, l'eau sort des canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées. Il va falloir remédier à ceci là où les solutions définitives ne sont pas encore choisies (le problème est, en plus, en amont, dans le bourg, où les branchements ne sont pas corrects).

Nous aurons également à réfléchir, lors de notre mandat, à l'extension éventuelle de l'assainissement.

## Des fontaines d'eau aux écoles primaire et maternelle publiques

Deux fontaines d'eau sont installées désormais dans chaque salle à manger. Une fontaine coûte 1 020 €uros. Avant leur installation, les élèves buvaient de l'eau en bouteille. Coût annuel : 600 €uros. Ces fontaines évitent les manutentions de palettes et de bouteilles d'eau. Elles participent aussi à la diminution des déchets (bouteilles plastiques). Ces fontaines ont un coût annuel de fonctionnement d'environ 275 €uros (l'eau, l'assainissement, les filtres et l'analyse supplémentaire).

La commune aura un retour sur investissement au bout de six ans.





SIASIA et l'eau



Vrai ou...Faux ?

1. Si un objet ou un monument public est dégradé volontairement par un citoyen : il ne risque rien ?
2. Taguer sans autorisation des véhicules ,des façades ,du mobilier urbain est passible d'une amende de :  
10€ , 3750€ ou 7500€ ?

Quizz

- Réponses .
1. Bien sûr que si ! Jusqu'à 3ans de prison et 45000€ d'amende .
  2. 7500€ si la dégradation est importante . 3750€ pour un dommage léger avec même du travail d'intérêt général .
- Dans tous les cas ce sont toujours les parents qui sont responsables pour le mineur .



**Conseils municipaux****Séance du 18 septembre 2008**

**Présents :** MM CHAPEL, Mmes JOUAN, GRALL, GODINÈS, MM. DE KERLEAU, BOUDARD, BLOUIN, LEHO, LE MÉE, Mme POINEUF, MM BERNARD, CHASLES, Mme COUSIN, M. GUILLEMOT, Mme QUEMENER, MM. FERNANDEZ, ROCABOY, CONAN, M. VROT

**Absents excusés :** MM. MIHAMI, LE MAITRE, Mmes BAUD, LOZACH,

**Secrétaire de Séance :** Madame QUEMENER Hélène.

**Projet Eolien dans le secteur de Carguier**

Le Conseil Municipal autorise le cabinet P&T Technologies à faire une étude sur l'implantation d'éoliennes dans le secteur de CARGUIER.

**Compétences Energies Renouvelables**

Il est proposé aux Communes de la CIDERAL que lui soient transférées les compétences d'étude, promotion et mise en œuvre d'énergies renouvelables ou d'économie d'énergie ainsi que la gestion des équipements en ces domaines dans les cas où les projets concerneront une ou plusieurs communes, à l'exclusion de projets concernant uniquement les bâtiments communaux ou consécutifs à des programmes communaux de lotissements.

Le transfert de ces nouvelles compétences par la CIDERAL est approuvé.

**Instruction des dossiers relatifs à l'occupation des droits des sols**

La CIDERAL a mis en place un service urbanisme chargé de l'instruction des actes relatifs à l'occupation du sol depuis le 01/03/2006, et a proposé que les communes lui transfèrent cette compétence.

PLEMET étant la dernière commune de la CIDERAL à ne pas avoir transféré cette instruction, le Conseil Municipal a décidé de le réaliser pour le 01/01/2009, et à dénoncer la convention de mise à disposition des services de l'Etat passée avec l'Unité Territoriale de LOUDEAC. (DDE).

**Création d'une cuisine centrale dans le cadre de l'extension de l'EHPAD et participation voirie : participation communale**

Comme déjà annoncé dans le bulletin précédent, dans le cadre de la construction de l'extension de l'EHPAD par Côtes d'Armor Habitat, il est envisagé d'y intégrer une cuisine centrale.

Dans le budget prévisionnel de cet agrandissement, la participation de la commune est demandée sur la partie voirie circulaire et sur la cuisine centrale proprement dite.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement présenté par Côtes d'Armor Habitat et sollicité par le CCAS de PLEMET, de l'Avant Projet Dé-

finitif, pour un coût total des travaux estimé à 4 215 239 € TTC.

Le surcoût estimatif présenté se ventile donc sur deux axes : La cuisine centrale pour la somme de 119 000 € TTC et la voirie circulaire pour un montant de 81 000 € TTC.

Avis Favorable du Conseil Municipal.

**Nomination d'un délégué suppléant dans le cadre de la création du Syndicat Mixte Environnement de l'Oust et du Lié (SyMEO L)**

Monsieur Daniel GUILLEMOT a été désigné comme délégué suppléant.

**Autorisation du maire de recourir à un agent non titulaire**

Afin de mettre en place le Projet de Réussite Educative, il convient de procéder au recrutement d'un coordonnateur pour une période de 6 mois renouvelable une fois.

Le Conseil fixe la durée hebdomadaire de service du poste à 17h30, en tant que coordonnateur des actions du Projet de Réussite Educative avec un niveau de rémunération prévu sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'animateur territorial. Avis favorable du conseil.

**Séance du 4 novembre 2008**

**Présents :** MM CHAPEL, MIHAMI, Mmes JOUAN, BAUD, GRALL, GODINÈS, MM. BOUDARD, LE MAITRE, LEHO, Mmes LOZACH, POINEUF, MM BERNARD, CHASLES, Mme COUSIN, M. GUILLEMOT, Mme QUEMENER, MM. FERNANDEZ, ROCABOY. CONAN, M. VROT.

**Absents excusés :** MM. DE KERLEAU, BLOUIN, LE MÉE.

**Secrétaire de Séance :** Monsieur MIHAMI Michel.

A la suite du décès du Dr Louis PITON, Maire de PLEMET durant 47 ans, le Conseil Municipal observe une minute de silence à sa mémoire avant le début de la séance.

**Présentation du CAC Sud 22**

Madame le Maire a invité le CAC Sud 22 à venir présenter sa structure aux conseillers municipaux afin de mieux cerner tous les avantages qu'elle procure.

En résumé, Monsieur Jérôme LUCAS a présenté le CAC Sud 22, son organisation et son fonctionnement d'une part, ses missions auprès des collectivités locales, des associations culturelles et du public d'autre part.

Centre de ressources de vie culturelle sur 3 communautés de communes Uzel - Cideral et Mûr de Bretagne, c'est une aide à la vie associative et culturelle dont le but est de soutenir des projets. 80 associations y sont adhérentes.





Des ateliers d'éveil culturel et de découverte ont lieu en direction des jeunes. L'accent est porté sur la mise en réseau des associations de jeunes, des bibliothèques, des troupes de théâtre. Promotion de la diffusion culturelle, et soutien aux événements culturels.

Il est également proposé un service d'appui aux associations, aide aux statuts, à la gestion et prêt de matériel.

Sur le plan purement organisationnel, le CAC Sud 22 fonctionne avec des représentants des collectivités territoriales et des représentants des associations, pour un budget de l'ordre de 180 000 €

#### ■ **Convention relative à la disponibilité des Sapeurs Pompiers Volontaires**

La commune ayant dans ses effectifs plusieurs Sapeurs Pompiers Volontaires, le SDIS des Côtes d'Armor a proposé à la Commune de PLEMET (collectivité employeur des Sapeurs Pompiers Volontaires) le principe d'une convention afin de formaliser les relations et ainsi améliorer les conditions de mises à disposition pour en rendre plus lisible les modalités.

Les principes généraux du dispositif sont présentés par Monsieur Philippe JOSSÉ représentant le SDIS à cette occasion, suite à quoi le Conseil Municipal, a décidé de s'engager dans une démarche participative envers la fonction de sapeurs pompiers volontaires et retenu parmi les modalités possibles : la disponibilité opérationnelle totale, sans seuil de sollicitation et permettant le retard à l'embauche - un état prévisionnel des absences ainsi que leur contrôle sera transmis auprès des services de la Mairie - la disponibilité pour formation, avec principe de subrogation pour la 1<sup>ère</sup> semaine, indemnisation totale de la 2<sup>ème</sup> semaine par le SDIS, à la charge du SPV pour une éventuelle 3<sup>ème</sup> semaine.

#### ■ **Echange de terrains – Impasse des Grenils – approbation de l'opération suite à enquête publique**

Le Conseil Municipal a adopté le projet de modification du tracé de la voie communale Impasse des Grenils et l'échange de terrains à l'amiable entre la Commune et M. & Mme DUROS.

#### ■ **Convention avec la FECODEC – Lutte contre les ragon dins**

La FECODEC, fédération départementale des groupements de défense contre les ennemis des cultures des Côtes d'Armor, travaille depuis de nombreuses années sur la problématique ragon dins et rats musqués. Les programmes de régulation de population donnent d'excellents résultats. L'an prochain la CIDERAL prendra en charge cette compétence complétée par la lutte de d'autres nuisibles comme les pigeons.

Pour cette année, l'intervention sur le territoire communal de PLEMET aura lieu sur 4 semaines entre le 01/11 et le 31 décembre 2008. L'opération comprend : la location des cages, l'organisation et le suivi technique et administratif, les contrôles d'infestation, la prise en charge de l'assu-

rance des piègeurs, et l'établissement d'un bilan final. Le coût pour la Commune est de 317,31 € TTC.

#### ■ **Collège Louis Guilloux : aide au transport – activité kayak**

Il a été décidé d'attribuer une subvention de 80 € au Collège Louis Guilloux qui a ouvert cette année une section sportive Canoë Kayak. Le Collège avait sollicité la commune pour les élèves de PLEMET au titre de la participation au financement du transport de l'activité. La somme correspond à la participation de quatre élèves de PLEMET, la demande étant de 20 euros par élève.

#### ■ **Tarifs de l'Assainissement Collectif pour 2009**

Madame le Maire propose de reconduire le tarif de l'abonnement de 2008 en 2009. Concernant la part consommation, il est proposé de procéder à une hausse de 3 % de même que pour le droit de branchement. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de cette augmentation. Il s'agit bien entendu de la part collectivité uniquement, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, soit :

ASSAINISSEMENT	Tarifs 2008	Tarifs 2009
Part Abonnement (H.T)	29,93 puis 15 €	15,00 € annuel
Part Consommation (prix au m3 H.T)	0,8870	0,9136
Droit de Branchement	64,23	66,15

#### ■ **Budget Logements Locatifs – Dissolution et Transfert au Budget Communal**

Compte tenu de l'inutilité de faire fonctionner le budget logements locatifs à ce jour, qui présente un excédent en section d'investissement de 2579,99 €. Ce budget ne comportant aucune difficulté à être transféré dans le budget communal, c'est-à-dire le transfert de l'actif et du passif, il en est prononcé la dissolution et son transfert au budget communal pour la fin de l'année.

#### ■ **Affaires et Informations diverses**

##### Maison de l'enfance

Déjà deux réunions ont eu lieu avec les partenaires institutionnels (CAF, CG et CIDERAL) Evelyne BAUD propose une ouverture en septembre 2010 selon un calendrier prévisionnel. Des visites de plusieurs maisons de l'enfance sont prévues. (Ex : CARHAIX – LA MOTTE et ST GOUENO). Une réflexion est menée sur le planning de réalisation. Cette maison accueillerait les 2-3ans, bébés lecteurs, centre aéré, salle d'étude...





## Séance du 26 novembre 2008

**Présents :** Mmes JOUAN, BAUD, GRALL, GODINÈS, MM. DE KERLEAU, LE MÉE, BOUDARD, BLOUIN, LEHO, Mme POINEUF, MM BERNARD, CHASLES, Mmes COUSIN, QUEMENER, MM. FERNANDEZ, RO-CABOY. CONAN, M. VROT.

**Absents excusés :** MM CHAPEL, MIHAMI, LE MAITRE, Mme LOZACH, M GUILLEMOT.

**Secrétaire de Séance :** Madame BAUD Evelyne.

### Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme – bilan de la concertation – arrêt du Zonage d'Assainissement Pluvial

La révision du PLU prescrite le 30 juin 2004 touche à sa fin. En effet, nous venons d'atteindre la phase arrêt du PLU après 4 ans de concertation et de mise en forme du zonage. Après l'envoi pour consultation auprès du Préfet et des organismes dénommés Personnes Publiques Associées pendant une période de 3 mois, l'enquête publique pourra démarrer et durera un mois à partir d'avril. Il faudra une dernière délibération pour approuver le document et ainsi le rendre opposable aux tiers, c'est-à-dire devenir le document d'urbanisme référent en matière de permis de construire. En arrêtant le PLU, le Conseil Municipal a également tiré le bilan de la concertation qui s'est déroulée selon la prescription du 30 juin 2004.

Le Conseil Municipal avait approuvé les orientations générales du Plan d'Aménagement de Développement Durable.

Après en avoir tiré le bilan, considérant que ce projet était prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration, le Conseil Municipal, a prononcé l'arrêt du projet du PLU ainsi que l'arrêt du zonage d'assainissement.

Il est entendu que toute personne ou tout organisme et notamment les associations agréées peuvent consulter le projet de PLU arrêté en mairie.

### Révision du P.L.U. et Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales : Enquêtes Publiques

Le projet arrêté du PLU, ainsi que le Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales doivent être soumis à enquête publique, conduisant à demander au Président du Tribunal Administratif la nomination d'un commissaire enquêteur. Dans ce cas, le PLU fera l'objet d'une enquête conjointe à celle relative à l'élaboration du Zonage d'Assainissement pluvial.

### Validation du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales en vue du dépôt du dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement

Le dossier de Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial est élaboré par le Cabinet EGIS EAU- Agence de Nantes- 7 rue de la Rainière - Parc du Perray – CS 83909 – 44339

NANTES Cedex, avec l'assistance de la Direction Départementale de l'Équipement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé ce Schéma et décidé de soumettre le dossier d'autorisation à l'accord de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

### Avis du Conseil Municipal concernant la création d'une chambre funéraire Z.A. de Jéguet à Plémet – Taxi Pompes Funèbres JEGARD

Monsieur JEGARD, représentant l'entreprise TAXI POMPES FUNEBRES JEGARD, a déposé en préfecture une demande d'autorisation de création d'une chambre funéraire ZA de JEGUET à PLEMET. Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, une enquête commodo-incommodo a été diligentée par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor qui recueille parallèlement, l'avis du Conseil Municipal sur ce projet. Le Conseil Municipal a considéré que l'emplacement prévu de l'installation, dans une zone artisanale, à proximité de la déchetterie, était mal approprié, et a émis un avis défavorable à cette installation.

### Avis du Conseil Municipal concernant la création d'une chambre funéraire Rue de la Gare à Plémet – SARL Ambulances THEBAULT – Pompes Funèbres

Monsieur THEBAULT, représentant la Sarl AMBULANCES THEBAULT- POMPES FUNEBRES, dont le siège est situé à PLEMET, 14, place Général de GAULLE, a déposé en Préfecture une demande d'autorisation de création d'une chambre funéraire rue de la Gare à PLEMET. Une enquête commodo-incommodo a été diligentée par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor qui recueille parallèlement, l'avis du Conseil Municipal sur ce projet. Considérant l'emplacement prévu de l'installation, à proximité du cimetière, le Conseil Municipal, a émis un avis favorable à cette installation.

### Effacement des Réseaux – Rue de Dinan – 2<sup>nd</sup> Tranche

L'effacement des réseaux dans la rue de Dinan – 1<sup>ère</sup> tranche est terminé. Le Syndicat Départemental d'Électricité a procédé à une étude et un chiffrage sommaire du projet d'effacement des réseaux pour terminer la rue de Dinan (2<sup>nd</sup>e tranche). L'étude fournie par le SDE comprend une tranche ferme correspondant au reste de la rue de Dinan et une tranche optionnelle pour la partie se trouvant sur la rocade en direction des terrains du Chêne Ossa. (voir tableau page 8)

### Mise en permanent de l'Éclairage Public dans les carrefours du Lotissement de Jéguet

Une demande d'estimation a été faite auprès du Syndicat Départemental d'Électricité pour une mise en permanent de l'éclairage public dans les carrefours du lotissement de Jéguet, améliorant ainsi la sécurité. Le Conseil Municipal a décidé le raccordement des luminaires nécessitant une





légère modification du réseau, pour un coût de travaux estimé à 950,00 €TTC. Au vu des bases du règlement en vigueur avec le SDE, la participation Communale sera de 60 % soit un montant de 570,00 €TTC.

#### Programme de Voirie 2008 – Prise en charge des travaux par le SDIS – Participation du SDIS – Emission du Titre

Le Conseil Municipal, a sollicité le SDIS pour le remboursement du montant des travaux, soit environ 2.372,45€, réalisés à la Caserne des Sapeurs Pompiers, propriété du SDIS. Il s'agit de l'enrobage du parking qui avait été prévu dans le programme voirie 2008.

#### Maison MARTIN

Madame le Maire expose le projet de la réalisation de plusieurs logements possible dans cette maison. L'intérêt de développer le logement social à PLEMET est crucial, la commune participe donc à cet effort. Le Conseil Municipal l'invite à poursuivre le projet dans cette voie.

#### Renouvellement Convention Fourrière

La société CHENIL SERVICE a fait une proposition afin de renouveler la convention qui nous lie avec eux depuis plusieurs années. Il a été retenu la formule actuelle revalorisée en fonction de l'évolution du marché, pour un montant de 0,593 €HT par habitant. Le contrat porte sur le ramassage des animaux errants et la gestion de la fourrière animale aux heures d'ouverture de la fourrière de PLE-RIN.

#### Convention d'occupation du domaine public communal

P et T technologies SAS va construire et exploiter un parc éolien à cheval sur PLEMET et la FERRIERE. Pour ce faire, ils pourront avoir besoin de réaliser des travaux de câblage et d'utiliser des voies communales pour passage d'engins. Le Conseil Municipal accepte cette occupation en contrepartie d'une indemnité d'occupation unique fixée par convention de 2500 €

Effacement des Réseaux	Montant des travaux T.T.C.		Taux de participation	Participation de la Commune aux travaux d'effacement de réseaux
	Tranche ferme	Option		
Réseau Electrique (Basse Tension)	107.000,00	17.000,00	25 % du coût TTC jusqu'à 150.000 €TTC. Puis 45 % du coût TTC jusqu'à 230.000 €TTC. Au-delà, coût HT des travaux	26.750,00 €TTC (tranche ferme) 4.250,00 €TTC (option)
Eclairage Public	45.000,00	12.000,00	60 % du coût TTC. Au-delà de 100.000 €TTC, coût HT des travaux.	27.000,00 €TTC (tranche ferme) 7.200,00 €TTC (option)
Réseau téléphonique (Génie Civil)	19.500,00	5.800,00		19.500,00 €TTC (tranche ferme) 5.800,00 €TTC
Réseau téléphonique (Câblage)	3.600,00	1.000,00	Convention avec France Télécom	3.600,00 €HT 1.000,00 €HT

## Informations

### Troc et Bulbes – 2009 à renouveler

Le 25 octobre dernier, beaucoup de personnes ont apprécié le premier « Troc et Bulbes ». C'était un après-midi très convivial autour des plantes, des champignons et du safran qui s'est terminé par une excellente soupe de potirons.

Nous avons décidé de reconduire cette animation à la mi-novembre 2009, voir un dimanche. Elle sera étoffée par d'autres activités. Si vous désirez y par-

ticiper, préparez dès à présent et tout au long de l'année vos graines, vos plants, vos bulbes pour les échanger ou lestroquer à bas prix lors de la 2<sup>nd</sup>e édition.



### Boîtes aux lettres :

2 boîtes aux lettres sont annexées à la mairie. L'une, près de la bibliothèque, concerne les informations à communiquer à la Presse. La seconde, près de la porte d'entrée de la mairie pour tout courrier... concernant les services de la mairie. Les correspondants de presse reçoivent fréquemment des enveloppes ne leur étant pas destinées. Merci de bien vouloir faire attention lorsque vous déposez vos demandes pour la mairie afin qu'elles soient traitées plus rapidement (la boîte aux lettres pour la presse étant relevée 3 fois par semaine).





## Centre d'Incendie et de Secours

L'activité du Centre d'Incendie et de Secours a été particulièrement chargée au cours de l'année 2008. On compte 335 interventions, soit une augmentation de plus de 10% par rapport à 2007. Plusieurs faits marquants sont à retenir. Il s'agit plus particulièrement de l'accident du camion de missiles sur la RN 164 en mars et du crash de l'avion à Laurenan en juin. 2008 a vu le départ à la retraite de Daniel Guillemot, Michel Dréano, Bernard Delourme et l'arrivée de Mickaël Réthoré. Plusieurs distinctions et avancements ont été remis :  
 Adjudant-chef : Daniel Guillemot  
 Caporal-chef : Guénaël Chauvel, Céline Marais, Aurélie Jossé  
 Caporal : Damien Salmon-Louvard  
 1<sup>ère</sup> classe : Justine Marteil, Alexandre

Perin

Des travaux d'aménagement ont été réalisés au Centre. Une stèle à la mémoire des anciens sapeurs-pompiers, ainsi qu'un mât porte-drapeau ont été mis en place. Ces travaux ont été réalisés par le personnel et plus particulièrement par Bernard Delourme, Guénaël Chauvel, Patrick Perrin, Jean-Paul Delourme et Mathieu Penhard.

Un autre moment fort et particulièrement apprécié de cette année 2008, a été la signature d'une convention entre d'une part, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) et la Mairie de Plémet d'autre part. Cette convention a pour but de formaliser les conditions de mise à disposition des sapeurs-pompiers agents communaux, tant sur l'aspect opérationnel que pour leur formation.

## Ateliers Arts Plastiques

### Arts Plastiques :

Cours adultes le mercredi de 20h00 à 22h00

Cours enfants le vendredi de 17h00 à 18h00

### Céramique :

Cours enfants le mercredi de 16h30 à 18h00

« Laisser libre cours à la création et l'exploration artistique, tel est le credo de l'atelier Graal. Venez découvrir l'art plastique ou la céramique à Plémet, pour cela il faudra retourner à l'école ! Le local se situe en effet dans l'ancienne école primaire St Joseph, face au Collège Louis Guilloux. Cette année, l'atelier explorera le thème prometteur des 5 sens... par le biais de la peinture, du land art, de la sculpture ou de la céramique. »

**Tarifs 2008-2009** (fournitures comprises sauf matériaux spécifiques)

**-Adhésion :** 22 € (10 € à partir de la 2<sup>ème</sup> inscription par famille)

**-Cotisation par trimestre** (réduction de 7 € pour la deuxième inscription par famille et par trimestre) :

Arts Plastiques : Adultes 78 € - Enfants 68 €

Céramique : Adultes 82 € - Enfants 68 €

Pour tout renseignement, contacter le CAC Sud 22 – Le Faux 22600 Trévé ☎ 02.96.28.93.53

L'Atelier devrait être doté prochainement d'un four à céramique.

## Mission Locale Centre Bretagne

Calendrier des permanences à la Mairie de Plémet

De 10h30 à 12h00

Mardi 13 Janvier 2009

Mardi 10 Février 2009

Mardi 10 Mars 2009

Mardi 14 Avril 2009

Mardi 12 Mai 2009

Mardi 9 Juin 2009

## Permanences des élus en Mairie

Permanence le mercredi après-midi par Mme GRALL, maire, sur rendez-vous ;  
 Permanence le samedi matin de 10h30 à 12h00 :

03 Janvier : M. Christophe CONAN

10 Janvier : Mme Annick GODINES

17 Janvier : M. Michel de KERLEAU

24 Janvier : Mme Clémence JOUAN

31 Janvier : Mme Evelyne BAUD

07 Février : M. Francis BERNARD

14 Février : Mme Dominique GRALL

21 Février : M. Christophe CONAN

28 Février : Mme Evelyne BAUD

07 Mars : Mme Annick GODINES

14 Mars : M. Michel de KERLEAU

21 Mars : Mme Clémence JOUAN

28 Mars : M. Francis BERNARD

04 Avril : Mme Dominique GRALL

11 Avril : M. Christophe CONAN

18 Avril : Mme Annick GODINES

25 Avril : M. Michel de KERLEAU

## Bibliothèque

Si vous aimez lire, ne vous privez surtout pas même si vous ne pouvez pas vous déplacer. Appelez Brigitte – Tél : 02.96.25.61.10 – parlez lui de vos goûts de lecture..., un bénévole ira vous porter votre livre et ce sera pour vous un moment d'échange, de discussion qui pourra rompre votre solitude. N'hésitez pas !

Calendrier 2009 – 1<sup>er</sup> Trimestre

Janvier 2009 : Galette des rois - Projet défit lecture 2009 - Vendredi 23

janvier : lecture à voix haute « café-chocolat » avec la « fabrique » du Cac Sud 22

Février 2009 : Suite du projet défit

lecture - du 9 au 20 février : partenariat avec le centre aéré (vacances de février)

Mars 2009 : Rencontre entre les élèves du cycle 3 et le collège avec un auteur : M. Alex Cousseau

4 Avril 2009 : Atelier Pâques à la salle des Associations.





## Collège Louis Guilloux

Après une rentrée scolaire qui s'est déroulée dans de bonnes conditions, l'année scolaire est lancée au collège Louis Guilloux.

Les effectifs sont en augmentation et l'établissement compte cette année 160 élèves dont 16 internes.

La rénovation de notre internat, labellisé Internat de réussite éducative depuis juin 2008, la création d'une section sportive canoë kayak, et la fin des travaux sont les nouveautés de cette rentrée scolaire.

L'établissement propose toujours les mêmes options de langue avec allemand ou espagnol en LV2 le latin et le gallo. Les résultats aux examens ont été satisfaisants et aucun élève sortant de 3<sup>ème</sup> n'était sans solution à la rentrée 2008.

**Notre projet d'établissement** s'inscrit bien évidemment dans le cadre national et académique avec les priorités suivantes :

**-Individualiser** pour : s'efforcer de donner du sens à l'école ; remédier aux difficultés ; prévenir l'échec avec des dispositifs de soutien et de remédiation (aide au travail personnel, PPRE: Projet personnalisé de réussite éducative,...) ; utiliser les nouvelles technologies avec le cartable numérique en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, ou l'utilisation de tableaux interactifs

**-Responsabiliser** : favoriser la prise de confiance et l'autonomie chez les élèves ; travailler autour de l'estime de soi ; insister sur le respect avec une journée spécifique prévue début 2009 ; Se comporter en futur citoyen ; sensibiliser à la protection de l'environnement et au développement durable ; prévenir les conduites à risques

**-Communiquer avec les parents** : Associer les parents au suivi des élèves ; valoriser le travail des élèves ; associer les familles au projet d'orientation

**-S'ouvrir sur le monde** : proposer des Séjours linguistiques ou culturels ; acquérir une culture hu-

maniste ; proposer des sorties culturelles et artistiques ; sensibiliser aux pratiques artistiques en valorisant notre galerie d'exposition.

**Le label « internat de réussite éducative »** est donc un plus pour l'établissement qui de ce fait bénéficie de moyens supplémentaires permettant de favoriser et d'individualiser la prise en charge des internes, de créer un poste pour la coordination et l'animation de l'internat ; de proposer une ouverture culturelle et un programme varié de sorties et d'animations.

A noter que les internes ont intégré des locaux neufs depuis la fin novembre.

**La section sportive** permet à une quinzaine d'élèves de 6<sup>ème</sup> 5<sup>ème</sup> de découvrir la pratique du canoë kayak et d'avoir une pratique soutenue avec 3h par semaine ; ces séances ont bien sur lieu à la base de Pont Querra mais également à la piscine de Loudéac pour une découverte de l'esquimautage. Nous projetons d'élargir cette section sportive au niveau 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine.

Nous poursuivons cette année les **sorties culturelles ou linguistiques**; les 6<sup>ème</sup> sont allés pour un séjour autour de l'éducation au développement durable à SILFIAC; les 5<sup>èmes</sup> se rendront dans le Val de Loire et en Bourgogne pour une découverte historique autour des châteaux ; les 4<sup>ème</sup> se rendront 5 jours à Londres pour une immersion linguistique et aussi une découverte de la civilisation britannique. Le programme concernant les 3<sup>ème</sup> est à l'étude.

**Notre comité d'éducation à la santé et la citoyenneté** poursuit ses actions de sensibilisation et de prévention autour du respect, de l'estime de soi, des conduites à risque, de l'équilibre alimentaire ; cela en lien avec l'infirmière de l'établissement et les conseillers principaux d'éducation.

**Notre programme d'orientation** vise à mobiliser les élèves sur leur poursuite de formation ; cela passe



par l'apport de notre conseillère d'orientation, du travail mené avec les professeurs principaux, le stage en entreprise de janvier pour les 3<sup>èmes</sup>, le dispositif d'alternance en 4<sup>ème</sup>, les mini stages en lycée professionnel pour les 3<sup>èmes</sup>.

Le centre de documentation a été complètement rénové et les élèves avec le professeur documentaliste travaillent sur la recherche documentaire, la lecture, en lien avec les autres enseignants.

L'accompagnement éducatif généralisé dans tous les collèges à la rentrée existait déjà dans notre établissement ; il s'est néanmoins considérablement développé et concerne une soixantaine d'élèves en fin de journée ou sur la période méridienne ; cela autour de l'aide aux devoirs, mais aussi d'activités sportives ou culturelles (théâtre, vidéo, musique en partenariat avec l'école de musique, informatique)

A noter également que le comité exécutif du Réseau de réussite scolaire propose des actions conjointes avec le 1<sup>er</sup> degré: regroupement sportif, activité de lecture par des collégiens en maternelle, journée découverte au collège pour les futurs 6<sup>ème</sup>, travail sur le livret de compétence.

### Dates à noter :

Soirée théâtre organisé par les parents d'élèves : vendredi 16 janvier.  
Loto des parents d'élèves : samedi 24 janvier.

Portes ouvertes du collège : vendredi 13 mars en soirée.  
Venez nombreux !





## SYMEOL : Syndicat Mixte Environnement de l'Oust et du Lié

Maison du développement – 6, bd de la gare – 22600 LOU-DEAC

☎ 02.96.66.69.58

Vous êtes promeneurs, pêcheurs, vous aimez les bords des rivières et ruisseaux de la commune, vous serez sûrement intéressés par une carte de Plémet qui sera en mairie en janvier, février et mars.

Le SYMEOL désire faire un bilan sur les cours d'eau et procéder si cela est nécessaire à des travaux dans le cadre de l'environnement, la qualité des cours d'eau et la possibilité d'une vie et d'une reproduction optimale des poissons.

Un registre accompagnera cette carte et vous permettra de faire des remarques comme par exemple : l'obstruction de partie de cours d'eau – l'attaque importante des berges (par l'eau ou les animaux) – l'absence de petits cours d'eau sur la carte...

Merci pour votre participation.



## Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées de Saint-Brieuc

Les armées recrutent plus de 35 000 jeunes gens par an, dans des domaines variés allant des métiers de bouche jusqu'au métier de la mécanique et de l'électrotechnique en passant par la santé, l'administration, la sécurité, les transmissions...

Renseignements :

Armée de terre 02.96.01.58.08

Armée de l'air 02.99.30.79.43

Marine Nationale 02.96.78.10.84

Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées de Saint-Brieuc est également présent dans différents points du département et notamment à Loudéac (maison de l'emploi – 1 rue de la Chesnaie) le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9h30 à 11h30.

## Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor Opération Chéquier Conseil

Le dispositif Chéquier Conseil est fait pour les commerçants et artisans. Grâce au financement de l'Etat et de la Région, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor, ainsi que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de St-Brieuc, proposent aux commerçants et artisans de bénéficier de conseils de spécialistes, dans leur magasin ou point de vente, dans les thématiques suivantes : le marketing et la communication, l'organisation

du travail, la qualité, les technologies de l'information et de la communication, la transmission d'entreprise, l'aménagement du point de vente et de la vitrine, le développement durable (les économies d'énergie et la gestion des déchets), l'opportunité et la faisabilité d'un projet de développement.

Ces interventions personnalisées, par tranche de 2 heures, sont financées à hauteur de 80 % et ne les obligent à aucun investissement ensuite.

Contact :

St Brieuc ☎ 02.96.78.62.00

Loudéac ☎ 02.96.28.37.50

## Recherche Vieux Papiers et Journaux Anciens

« En vue de réaliser un ouvrage sur le cyclisme breton, Monsieur LE ROUX recherche tous documents sur les courses cyclistes de nos villages depuis les années 50 (programmes de courses, listes d'engagés, affiches, photos et divers, des anciens journaux...). Vous pouvez le contacter au ☎ 02.96.30.05.79 »

## Les Chanteurs d'Argoat

Les Chanteurs d'Argoat organisent un concert au profit des Restos du Cœur le Dimanche 25 Janvier à l'Eglise St Nicolas de Loudéac – 15h30 – avec la participation des « Chœurs du Mené » de Collinée et le groupe « Adventis ». Prix 6 € (répertoire Classique et Contemporain)



**P.I.J. (Point Information Jeunesse)**

Le Point Information Jeunesse de la CIDERAL : un nouveau service à destination des jeunes.

Depuis juin 2007, la Communauté de communes de Loudéac a intégré le P.I.J. au sein de ses services. L'objectif: Pouvoir informer un maximum de jeunes sur des sujets qui les intéressent tels que les jobs d'été, les vacances, le BAFA, les séjours à l'étranger... Le Point Information Jeunesse est un lieu de ressources où l'on trouvera, en libre service, gratuitement, anonymement, l'information sur tout :

Une documentation pratique sur dif-

férents domaines tels que : l'enseignement – la formation, les métiers, l'emploi saisonnier, la vie pratique (le logement, la santé...), les loisirs, les vacances, le BAFA, les séjours à l'étranger, les chantiers de jeunes, les associations, les infos locales...

-Une aide dans des recherches grâce à la présence d'une animatrice information jeunesse ;

-Un espace multimédia avec un accès Internet pour diverses recherches, la rédaction des CV et lettres de motivation ;

-Des animations diverses : Ateliers d'informations pratiques (ex : BAFA, chantiers de jeunes, semaine du logement...) – Forums (ex : forum jobs d'été...) – Expositions (ex : l'international...)

Le PIJ de la CIDERAL : Où ?  
Quand ? Comment ?

Le PIJ est ouvert les :

Mardi : 13h30 à 17h30

Mercredi : 10h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Vendredi : 13h30 à 17h30

Dans les locaux de la maison de l'emploi Rue de la Chesnaie à Loudéac

Accès gratuit, sans rendez-vous

☎ 02.96.28.65.89 (aux heures d'ouverture)

Ou 06.17.36.68.90

02.96.66.09.09 (Siège CIDERAL)

Mail : [pij@cideral.fr](mailto:pij@cideral.fr)

Toute l'actualité du PIJ sur

[WWW.cideral.fr](http://WWW.cideral.fr) ou sur le blog

[www.ij-bretagne.com/blogs/loudeac](http://www.ij-bretagne.com/blogs/loudeac)

**C.L.I.C. SUD ARMOR**

6, Bd de la Gare – BP 427

22603 Loudéac

☎ 02.96.28.27.05

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC SUD ARMOR) est un réseau de compétences au service des personnes âgées et de leur famille : accompagner un proche malade, l'aider, le soutenir dans la vie de tous les jours... Un interlocuteur relais est à votre disposition :

- pour vous conseiller et vous aider à trouver des solutions
- pour vous présenter l'offre de service existante
- pour vous informer sur : - les aides financières – les structures d'hébergement – les services à domicile – l'adaptation du logement – les loisirs...
- pour vous accompagner dans vos démarches administratives, la prise de contact avec les professionnels, la mise en place des services

La permanence du CLIC, accueille le public, avec ou sans rendez-vous à Loudéac :

Lundi : 14h00/17h30

Mardi : 9h30/12h30 et 14h00/17h30

Mercredi : 9h30/12h30 et 14h00/17h30

Jeudi : 9h30/12h30 et 14h00/17h30

Vendredi : 9h30/12h30 et 14h00/17h30

**U.D.A.F. : Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor  
Le Micro Crédit Social**

Le Fonds de cohésion sociale, créé par la loi de programmation pour la cohésion sociale de janvier 2005 et géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, lance le dispositif de micro crédit social. L'U.D.A.F. des Côtes d'Armor vient d'obtenir le concours de la Caisse des Dépôts et du Conseil Général, pour la mise en œuvre d'un dispositif de sélection et d'accompagnement des bénéficiaires de micro crédits sociaux. Cette action est menée en partenariat avec la Caisse d'Épargne et l'association « Parcours Confiance en Bretagne ».

L'U.D.A.F. est soucieuse de répondre aux familles qui ne peuvent pas obtenir de crédit auprès de leur établissement bancaire. Le micro crédit social est destiné (sous réserve d'éligibilité au micro crédit social, et après acceptation du dossier par la banque) : aux personnes en situation précaire pour subvenir à des besoins vitaux, aux personnes confrontées à un accident de la vie entraînant des difficultés financières, aux personnes rencontrant des difficultés d'usage des services et produits bancaires.

Le micro crédit social permet de venir en aide à des particuliers pour financer : des dépenses liées à l'emploi et à la mobilité (formation professionnelle, permis de conduire, moyen de locomotion...), des frais liés à l'accès au logement (frais d'agence, dépôt de garantie, déménagement...), un achat en lien avec l'équipement ménager de première nécessité, des projets familiaux spécifiques, un besoin financier lié à un accident de la vie (frais de santé, maladie, frais d'obsèques, achat d'équipement médical...).

Tout au long du prêt, l'emprunteur est accompagné par l'UDAF pour : étudier la mise en place du remboursement du prêt sur la base d'un budget déjà existant, réaliser un suivi budgétaire régulier pour organiser et stabiliser le budget sur le long terme.

Renseignements ☎ 02.96.33.40.76

UDAF – 28, Bd Hérault – BP 114 – 22001 Saint-Brieuc Cédex 1



**Aides aux études**

NATURE DE L'AIDE	CONDITIONS	MONTANTS en fonction des revenus familiaux (en fonction du salaire pour les apprentis)
<b>ALLOCATIONS AUX ETUDIANTS (*)</b>	☞ Etudiants de l'enseignement supérieur dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor. ☞ L'allocation ne peut être attribuée qu'une seule fois par étudiant au cours du cursus universitaire et n'est pas cumulable avec le prêt.	<b>305 € ou 610 € ou 915 €</b>
<b>PRETS AUX ETUDIANTS (*)</b>	☞ Etudiants de l'enseignement supérieur et lycéens dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor.	<b>763 € ou 1 220 € ou 1 680 €</b>
<b>PRIME A LA MOBILITE DES ETUDIANTS INDIVIDUELLE (*)</b>  *****  <b>COLLECTIVE</b>	☞ Etudiants de l'enseignement supérieur et lycéens dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor et effectuant un stage ou des études à l'étranger.  *****  ☞ Etudiants Costarmoricains fréquentant un établissement costarmoricain et effectuant un voyage d'études d'une durée minimale de 5 jours en France ou à l'étranger. Dossier constitué par l'établissement. L'aide est versée directement à l'étudiant.	<b>de 153 € à 1 220 €</b> selon la durée et le pays ***** * 50 % du coût du transport, Aide plafonnée à <b>150 €</b> par étudiant
<b>AIDES AUX ETUDES SECONDAIRES</b>	☞ Elèves de l'enseignement secondaire dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor.	<b>77 € ou 153 €</b>
<b>AIDES AUX APPRENTIS</b>	☞ Apprentis inscrits dans un centre de formation, dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor et dont le salaire est inférieur ou égal à 41 % du SMIC (*) 53% étudiants en alternance ☞ L'aide est versée directement à l'apprenti.	<b>160 €</b>

(\*) Le bénéfice des prêts, allocations et aides à la mobilité individuelle est étendu à :

- toute formation supérieure ouvrant droit à rémunération annuelle si celle-ci est inférieure à **53 % du SMIC**.
- toutes formations à caractère sanitaire et social conventionnées et accessibles à des diplômes de niveau V, dès lors qu'aucune autre aide publique n'est perçue pour ces études.

**Pour tout renseignement et retrait des dossiers :**

**Antenne du CONSEIL GENERAL  
Maison du Développement- 6, Bd de la Gare-  
BP 427- 22604 LOU-  
DEAC  
☎ 02.96.28.11.01 - ✉  
02.96.28.11.29  
Jean-François VIVIER  
ou Chantal COLLET**

**Etat-Civil****Du 28 Août 2008 au 7 Décembre.**

En application de la délibération de la Commission Nationale Informatique et Libertés n° 99-24 du 8 avril 1999, toute annonce de naissance, mariage ou décès ne pourra paraître que sur demande écrite des personnes concernées ou de leurs ayant-droit à la Mairie de PLEMET.

**Naissances**

17/09/2008 **VISDELOUP Mathis** – 33, Rue de Dinan  
13/10/2008 **GUILLARD Quentin** - 9, Impasse des Iris Résidence de Jéguet  
20/10/2008 **ROUILLÉ Kylian**—La Croix Yava  
31/10/2008 **RAULT-DUVERGER Malicia** – Saint Lubin  
23/11/2008 **GAUTIER Maxence**—Le Bos Josselin  
05/12/2008 **MOISAN Cassie** —19, Rue Neuve

**Mariages**

06/09/2008 **François-Xavier RUVEN**, Chef de rayon, et **Virginie SOULABAILLE**, Comptable, résidente Rue des Trembles à PLEMET et domiciliés 5, Avenue de la Baraudière à SAINT HERBLIAN (Loire-Atlantique).

**Noces de Diamant**

Samedi 11 octobre 2008 – **M. et Mme Clément LESSARD** - Laurenan

**Bienvenue**

Nous souhaitons la bienvenue à M. Jean-Pierre VARET et Mme Sylvia NETCHEVA. Tous deux pratiquent un art développé, mais peu connu : le collage. « Il y a autant de façon, qu'il y a d'artistes. »



Vingt mille lieux sous les mots-Jean-Pierre VARET



Un peu d'histoire - Plémet au XV<sup>ème</sup> siècle

Nous remercions Monsieur Jean Martin, docteur en Histoire moderne de nous enrichir sur :

Plémet au XV<sup>ème</sup> siècle

On doit à la conservation de quelques archives seigneuriales<sup>1</sup>, dont les justices s'exerçaient sur Plémet, de connaître un certain nombre d'informations qui permettent d'esquisser une brève histoire locale au XV<sup>ème</sup> siècle.

Il faut en effet savoir que la seigneurie de Beaumanoir était, en ce dernier siècle du Moyen-Âge, la principale juridiction de Plémet. Son histoire, par bien des aspects qui la concernent, a connu une évolution commune à de nombreuses circonscriptions féodales. A l'origine, le territoire plémétais dépendait de la seigneurie de Merdrignac, puis des alliances successives l'ont vu passer entre les mains de la famille de Dinan, de Beaumanoir, pour être finalement acquis, au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, par Louis des Déserts seigneur de Bréquigny, mais originaire de Loudéac. Semblable évolution s'est prolongée par la suite et, au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la seigneurie de Beaumanoir est tombée entre les mains des du Boisbilly successeurs des de La Motte et qui résidaient alors au manoir de Bodiffé.

La prééminence seigneuriale ne s'exerçait pas seulement à l'égard du monde agricole, mais aussi sur les autres petits seigneurs locaux qui résidaient dans leurs manoirs où sur ceux qui y possédaient des terres. C'est ainsi que l'on relève, au XV<sup>ème</sup> siècle à Plémet, la présence de quelques familles nobles, comme celle des de La Motte à Bodiffé, au Vaurido<sup>2</sup> et à Launay-Guen, des Thomas à Kerbussot, des Langourla à La Salle, des L'Ecuyer à Béléer. Si les manoirs de Branro, de La Haye et de Licouët n'étaient plus occupés par leurs propriétaires ceux-ci continuaient à dépendre du seigneur de Beaumanoir. Parmi les autres possesseurs de terres, mais qui ne résidaient pas à Plémet, on trouvait les sieurs du Gué-de-L'Isle<sup>3</sup>, de Coëtlogon, de Châteauro, du Tertre et du Plessix-Hossart, qui vivaient, les premiers à Plumieux, les deux derniers à La Prénessaye.

La lecture des archives concernant les aveux des tenures (exploitations agricoles) permet aussi d'identifier un certain nombre d'habitants dont certains patronymes continuent à être portés par nos contemporains.

Allot	Chapel	Dollo	Lucas	Préduel
Barguillet	Chapron	Dorgin	Malestroît	Raoul
Bazin	Charles	Drouet	Marcadé	Raulloues
Bellenart	Chevalier	Dubosq	Martin	Robin
Berthelot	Clainchart	Gaultier	Menguy	Rolland
Billart	Cocu	Guillaume	Moro	Roty
Blanchet	Couébo	Guillemot	Mouésiart	Rouxignol
Blouyn	Courtel	Labbé	Nicolas	Rumel
Borgnetel	Daniet	Le Corgne	Paesson	Suart
Bréchart	Daoust	Le Maître	Pélon	Tanvieux
Broussart	Davy	Leclerc	Penart	Tavel
Cadoudal	Delugeart	Lemée	Pénel	Thomas
Caillibote	Deniel	Lemoenne	Perrot	Urvoy

Si la graphie que l'on peut lire sur ce tableau diffère parfois des noms que nous connaissons, c'est que les contraintes de l'orthographe ne pesaient pas alors sur les tabellions plémétais. Au travers de l'écriture se devine cependant la prononciation locale, comme le laissent deviner quelques exemples : Blouyn, Daoust, Lemoenne, Mouésiart, Paesson, Penart (Penhart), Raulloues. Une seconde remarque s'impose aussi à propos de ces patronymes, c'est l'utilisation qui a été faite de certains pour désigner ultérieurement des lieux-dits voire des hameaux. Cela s'applique à Couesbo, [La Noë]-d'Août, Raulloues, Rumel, et nous pourrions ajouter à tous ces





endroits ceux qui sont précédés du terme ville, hormis La Ville-Gaste qui désignait un espace détruit. Dans les documents seigneuriaux on retrouve aussi mention de la résidence des habitants qui se trouvaient assujettis à la seigneurie locale. Comme pour les patronymes, il faut faire souvent abstraction de l'écriture pour retrouver le nom actuel au travers de sa prononciation, ceci nous donne la liste suivante :

Béléer	Coëtfro	Lancéroué	Quehual	Saint-Sauveur-le-Bas
Belna	Couétieux	Launay	Quilgouët	Salle La
Bionnais La	Fahelleau	Lemeur	Ranguily	Tertre-Oréal Le
Bodiffé	Goudebin	Louaire La	Rénoret	Ville-Gaste La
Bojosselin	Gué Le	Marguet	Rohan-Boudart	Ville-Guyomard La
Bourg	Hal Le	Past	Saint-Lubin	Ville-Robert La
Brousse-Allot	Jaguet	Pierre-Longue La	Saint-Rumel	

On retiendra que certains lieux ont pu connaître une évolution comme La Brousse-Allot devenue la Brousse-Pintrel, Launay évoluant vers Launay-Marcadé ou encore Le Gué aujourd'hui nommé Le Gué-Daniel. L'adjonction d'un nouveau patronyme résulte d'une modification des occupants du lieu entre le XV<sup>ème</sup> et le XVI<sup>ème</sup> siècle, quand la modification ne résulte pas d'un souci d'éviter la confusion comme entre Launay et Launay-Guen. Ce dernier était primitivement désigné sous le nom Launay-Guéguen. Une origine bretonnante mal perçue par des individus d'expression romane permet aussi de comprendre que du mot gwerni synonyme de zone humide on soit passé aux Guernis.

La localisation des terres était souvent identifiée par les notaires en utilisant les principales voies ou les chemins d'intérêt local qui pouvaient les border ou les traverser. Ainsi trois grandes directions sont-elles clairement désignées par les termes « *grands chemins* » et correspondent à ceux de Merdrignac ou du Pont-Quéra, de L'Etrat, de La Trinité, de Moncontour. Ils évoquent la survivance de deux voies romaines, l'une reliant Rennes à Carhaix et passant par l'actuel bourg de Plémet, l'autre établissant un lien entre Corseul et Vannes. Ces deux routes se croisaient à proximité du Breil-tual. A l'époque qui nous intéresse, elles avaient perdu leur rôle de voies régionales et ne desservaient plus que les communes voisines de Plémet. Quant aux mentions d'autres grands chemins vers Moncontour ou La Trinité-Porthoët, elles sont la preuve de l'existence de liens entre ces deux villes féodales. Certains chemins à l'intérieur de la commune sont aussi évoqués, comme depuis la Croix-Riawal vers la Croix-au-Jart et la Maladrerie, ou encore de la Ville-Guyomard vers le Bourg, Goudebin et Jaguet, enfin du Chêne-Hossart au moulin du Hal.

Quelques termes évocateurs méritent enfin d'être relevés. C'est tout d'abord cette maladrerie précédemment évoquée. Implantée à proximité du ruisseau de Bodiffé (le Ridor actuel) et du chemin de La Bionnais, elle évoquait les vicissitudes rencontrées par les populations locales (lèpre, peste...) et désignait un lieu où les victimes des épidémies devaient se retirer. Trois moulins à eau sont indirectement mentionnés, à La Ville-Guyomard, au Hal, à Saint-Sauveur-le-Bas. Les deux premiers broyaient des céréales, le troisième était un moulin à tan. Enfin, au bourg, est évoquée la cohue sur laquelle se tenait la foire dite de la Catherine.

Ces quelques lignes n'ont d'autre intérêt que de faire prendre conscience aux Plémétais de la riche histoire de leur commune et de ceux qui l'ont animée. »

<sup>1</sup> Archives départ. des Côtes-d'Armor, E33377, 3378, 3379, 3380, 3383, 3384, 338387, 12J 12, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 26, 27, 28, 31.

<sup>2</sup> Nous respectons la graphie de l'époque

<sup>3</sup> La paroisse de St-Etienne-du-Gué-de-L'Isle est issue au XVII<sup>ème</sup> siècle d'un démembrement de Plumieux. Il en a été de même pour Coëtlogon et Le Cambout au XIX<sup>ème</sup> siècle.





## Les Festivités – votre Agenda

**JANVIER**

Jeudi 8 :	Galette des Rois du Club de Loisirs des Aînés Ruraux de PLEMET à la Salle des Fêtes
Dimanche 11 :	Loto organisé par l'A.P.E.L à la Salle des Fêtes
Du Jeudi 15 Au Dimanche 15 Février :	Exposition des dessins de Daniel KERJEAN de CLEGUEREC organisée par les Amis de Bodiffé dans le Hall du Centre de Rééducation de Bodiffé
Vendredi 16 :	Soirée théâtre organisée par les Parents d'Elèves du Collège Louis Guilloux à la Salle des Fêtes par la Troupe de Théâtre de PLUMIEUX/COETLOGON La Com'amuse. En avant première, les élèves de l'atelier théâtre du Collège proposeront des scénettes d'après « colloque de bébés » de Rolland Fichet.
Dimanche 18 :	Bal du Club de Loisirs des Aînés Ruraux de PLEMET à la Salle Des Fêtes
Samedi 24 :	Loto organisé par l'Association des Parents d'Elèves du Collège Louis Guilloux à la Salle des Fêtes
Samedi 31 :	La Truite du Ridor à la Salle du Minerai

**FEVRIER**

Dimanche 01 :	La Truite du Ridor à la Salle des Fêtes
Vendredi 06 :	Concours de belote organisé par le Club de Loisirs des Aînés Ruraux De PLEMET à la Salle des Fêtes
Samedi 07 :	Assemblée Générale de la Protection Civile à la Salle des Associations
Mercredi 11 :	Défilé costumé organisé par la Municipalité avec Spectacle à la Salle des Fêtes
Samedi 14 :	Soirée Jarret Frites organisée par la Batterie Fanfare à la Salle des Fêtes
Samedi 21 :	Soirée Paella du Moto Club MC LES FIL' OÙ !... de PLEMET à la Salle des Fêtes
Samedi 28 :	Soirée Jarret Frites organisée par la Chorale Amal'gammes à la Salle des Fêtes

**MARS**

Samedi 07 :	Fest Noz organisé par la Truite du Ridor Section Danse à la Salle des Fêtes
Vendredi 13 :	Portes Ouvertes du Collège Louis Guilloux à partir de 15 heures
Samedi 14 :	Foire de Printemps à Saint Lubin
Samedi 14 :	Soirée Repas du Canoë Club du Lié à la Salle des Fêtes
Du Dimanche 15 Au Mardi 31 :	Exposition de peintures et dessins multi artistes organisée par les Amis de Bodiffé dans le Hall du Centre de Rééducation De Bodiffé
Jeudi 19 :	Commémoration du 19 Mars 1962 – Vin d'honneur à la Salle des Associations
Samedi 21 :	Repas Jambon à l'Os grillé organisé par l'Association Chris Car A la Salle des fêtes
Dimanche 22 :	Rassemblement Cantonal de la F.N.A.C.A. à LA CHEZE
Samedi 28 :	Loto organisé par l'Amicale des Pompiers à la Salle des Fêtes
Dimanche 29 :	Cueillette des œufs de Pâques à l'Ecole St Joseph organisé par l'APPEL et Portes Ouvertes de l'Ecole Saint Joseph

**Mairie de Plémet**1 route de saint-Rumel  
22210 Plémet

Tél : 02.96.25.61.10

fax : 02.96.25.74.83

e-mail :

commune.plemet@wanadoo.fr

**Urgences :**

-Pompiers : 18

-Police : 17

-SAMU : 15

-Pharmacie de garde :  
32.37

La soirée sur la lutte des Kaolins en 1972 a été un vif succès.  
Beaucoup d'entre vous souhaitent le revoir en après-midi.  
Nous allons étudier cette possibilité.

